

## Transfert des activités de l'ENSOP à l'ENSP

Nous intervenions « sur une proposition de modification de l'arrêté portant transfert des activités de l'ENSOP à l'ENSP, dans la perspective du rapprochement des formations des commissaires et officiers. En clair : Dans l'avenir, les deux écoles distinctes seront gérées par un seul et même conseil d'administration.

**Le lundi 5 décembre 2011, Hervé Emo et Laurent Massonneau, représentants nationaux du secteur officiers de UNITÉ SGP Police - FO ont été entendus en qualité d'experts pendant le comité technique de la police nationale présidé par Monsieur Frédéric Péchenard, Directeur Général de la Police Nationale.**

Dans un premier temps, en reprenant le rapport Martini nous avons rappelé que certaines rumeurs ou affirmations de regroupement des deux scolarités sur le seul site de Saint Cyr au Mont d'Or, étaient irréalistes et mensongères.

En effet, le montant d'une telle démarche s'élèverait **à plus de 62 millions d'euros.**

- ▶ 15 millions d'euros de travaux pour les modifications de l'ENSP,
- ▶ auxquels viendraient s'ajouter plus de 47 millions d'euros pour la construction d'un second site rendu obligatoire dès 2015.

Il faut savoir que la remise en état du site actuel de l'ENSOP n'est estimée qu'à 4 millions d'euros.

Puis nous avons évoqué l'inopportunité d'étudier un transfert réel de la scolarité de Cannes Ecluses vers Saint Cyr au Mont d'Or, tant que la décision politique de créer le corps unique n'était pas entérinée (ce qui d'après nos informations était nettement prématuré).

Au terme de notre intervention, il a été rappelé de manière très claire par Frédéric Péchenard, le Directeur Général qu'il n'était pas question de transférer la scolarité des élèves officiers à l'ENSP, ni d'évoquer la question du corps unique.

Au moment du vote, cette précision de monsieur le Directeur Général, ayant été fortement et clairement affirmée, les sept représentants de Unité SGP Police ainsi que les deux délégués du SNIPAT se sont abstenus.

Nous réaffirmons haut et fort que le corps unique est une mauvaise réponse aux nombreux problèmes que connaissent les officiers de Police : manque de considération, manque de reconnaissance, blocage des déroulements de carrière, mauvaise gestion des fins de carrière, ne se régleront pas par le corps unique.

Au contraire, nous devons nous appuyer sur notre expertise et notre savoir faire pour revendiquer la place centrale et incontournable qui nous revient de droit.

Soyons forts, unis et fiers d'être des officiers de police et ne cherchons pas à nous transformer en commissaires ou en officiers de gendarmerie.